



# La lettre du MASTROU

N° 31 22 Avril 2013

Edité par l'association des Amis du Nouveau chemin de fer du Vivarais.

A j-70 du retour de la vapeur et en parallèle de l'exploitation des vélorails, la ligne du Mastrou est une véritable ruche. On s'active tout au long des 30 kilomètres pour que tout soit prêt le 2 juillet.

**Colombier-le-Vieux** : la pose de la voie d'accès au pont tournant a été arrêtée une dizaine de mètres avant la cuve. La voie est bourrée et ballastée, c'est le locotracteur Y qui a été le premier engin moteur à y accéder.

La voie principale et la voie d'évitement ont également bénéficié d'une cure de rajeunissement.



16-04-13- Colombier-le-Vieux. Voie d'accès au pont tournant. Photo : Michel Pin



**16-04-13- Colombier-le-Vieux. Tirefonnage de l'avant -dernier coupon sur la voie d'accès au pont-tourrant. Photo : Michel Pin**



**16-04-13- Colombier-le-Vieux. Opération régalaage du ballast sur la future voie principale du train-vapeur. Photo : Michel Pin**



**16-04-13- Colombier-le-Vieux. Opérations calage et dressage des voies en gare. Photo : Michel Pin**



**16-04-13- Colombier-le-Vieux. Travaux de voie sur la principale et l'évitement. Photo : Michel Pin**

La pose de la voie est aussi un travail de précision...



En milieu de semaine, le train de travaux est remonté sur la gare de Boucieu.



16-04-13- Les Rattes. Transfert du train de travaux  
de la gare de Colombier à la gare de Boucieu.  
Photo : Michel Pin

**Boucieu-le-Roi** : les travaux en gare ont été réalisés essentiellement sur la voie n° 3.



Du ballast a été approvisionné depuis la base de Lamastre.





La bourreuse Matisa est descendue de Lamastre ; un long périple à 6 km/h !





**17-04-13- Boucieu-le-Roi.  
Bourreuse sur la nouvelle voie de la gare.  
Photo : Michel Pin**

En plus des travaux de ballastage et bourrage de cette nouvelle voie, les aiguillages ont été remis à niveau avec contrôle des contre-rails, graissage, mise en peinture .....



**17-04-13- Boucieu-le-Roi- Travaux de voie -côté Lamastre- Photo : Michel Pin**



**Le Plat :** Peu avant la gare du Plat, au PK 25,5, les filets déposés la semaine dernière par hélicoptage, ont été mis en place par la société Hydrokarst. Un complément de sécurisation a également été hélicopté dans la semaine vers le viaduc du Banchet.



**Lamastre** : Alors que le remontage de la 403 suit son cours avec toute la précision et le professionnalisme que demande une telle opération, les travaux sur les voitures panoramiques progressent également de façon spectaculaire. Ainsi deux voitures ont déjà reçu leur plancher, les supports des banquettes sont réalisés "à la chaîne". Il reste deux voitures à peindre (les ex-5402 et ex-5408).



LES PISTONS HP-BP DE LA MALLET 403 19-04-2013 LAMASTRE LM





**19-04-13- Lamastre. La voiture panoramique (ex-5407) a reçu ses rambardes. A droite la voiture panoramique (ex-5403) qui a reçu son plancher, les cables pour l'éclairage et la sonorisation. Photo : Michel Pin**



**19-04-13- Lamastre. La voiture panoramique (ex- 5403) a reçu son plancher. Photo : Michel Pin**



19-04-13- Lamastre. L'ex-5410 a reçu également son plancher. Photo : Michel Pin



19-04-13- Lamastre. Réalisation des banquettes pour les voitures panoramiques. Photo : M.Pin

A l'extérieur du dépôt - atelier, et avant la pose des voies, les emplacements des pylônes d'éclairage ont été définis, le bétonnage des emplacements a été réalisé en fin de semaine. Ils seront au nombre de 3, d'une hauteur de 8 mètres.



Celui qui se trouve en sortie de gare, au niveau de l'entrée du dépôt recevra en plus un signal qui donnera la voie libre au mécanicien, sécurisant ainsi la zone d'avant-gare en cas de manoeuvre sur cette zone et la voie libre pour le retour sur La Ceillère.



Le nouveau socle de la grue hydraulique a été bétonné.



Contacts : [lesamisducfv@hotmail.fr](mailto:lesamisducfv@hotmail.fr)

Merci à Michel, Bertrand, Franck, Philippe, Laurent, Jean François, Rolland pour les photos.

Droits des textes et photos réservés à leurs auteurs et « aux amis du nouveau CFV »

Reproduction et diffusion doivent se faire avec l'accord de l'association.